

Arès

Activité Municipale d'Escalade (du CE1 à la 6ème)

Retour du dossier entre le 9 et le 13 septembre 2024
au PAIJ auprès de l'animateur sportif

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H30/10H30 - 16h30/18h30 -
Mercredi : 8H30/10H30 - 13h30/17h00.

Les dossiers ne seront pas acceptés à l'Espace Famille.

Si vous êtes domicilié hors commune ou si votre enfant n'est pas scolarisé à ARES
Ne remplissez pas ce document mais la fiche "Enfant domicilié hors commune
ou non scolarisé à Arès" disponible sur le site Internet de la Ville.



Route du Temple – 33 740 ARES
Renseignements : 06.73.68.61.06

sport@ville-ares.fr

www.ville-ares.fr

INSCRIPTION ESCALADE 2024 / 2025

Vous devez posséder un compte famille ; dans le cas contraire, complétez le DUI 2024/2025.

Inscription enregistrée par ordre d'arrivée et validée en fonction des disponibilités.

NOM DE L'ENFANT : Prénom :

DATE DE NAISSANCE : Classe en sept 2024 (niveau) :

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 🏠

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

Nom, Prénom : 🏠

Difficultés particulières de santé ou recommandations utiles :

A la fin du cours : J'autorise mon enfant à partir seul
 Je viendrai chercher mon enfant
 Mon enfant est inscrit à l'accueil périscolaire, je souhaite qu'il y soit ramené (ne concerne pas les cours du mercredi)

En cas de suppression exceptionnelle d'un cours : Mon enfant sortira de l'école à 16h30
 Mon enfant ira à l'accueil périscolaire

L'animateur vous contactera afin de vous communiquer le jour et le créneau horaire attribué.
Les groupes sont constitués en fonction de l'âge et du niveau de pratique de l'enfant.

Fournir à l'inscription l'attestation d'assurance scolaire/extrascolaire
et compléter le questionnaire de santé.

Prévoir une paire de chaussons d'escalade, ainsi qu'une gourde et un goûter

REPRISE DES ACTIVITÉS : Mercredi 25 septembre 2024

INFOS PRATIQUES :

Le vendredi de 17h à 18h : les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h précises. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire y seront accompagnés par un animateur.

Le mercredi : RDV directement à la salle des sports. (4 séances d'une heure entre 10h et 12h15 et 14h00 et 17h30)

Pour des raisons de sécurité, toute absence devra être signalée à l'animateur Christophe MAGUER, au plus tard le jour de l'activité au 06 73 68 61 06.

Cotisation annuelle : 40 euros puis 10 euros par enfant supplémentaire de la même famille.
Tarification applicable à partir de deux enfants inscrits à la même activité.
Cotisation payable depuis le portail famille.